

Paris, le 28 février 2020

La Fédération du Commerce Coopératif et Associé s'engage au sein de la Chaire « droit de la consommation » de l'Université de Cergy-Pontoise

Poursuivant une volonté de travailler en étroite collaboration avec le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, la Fédération du Commerce Coopératif et Associé est partenaire de la Chaire « droit de la consommation » de l'Université de Cergy-Pontoise.

// Futur pôle de référence en la matière, la FCA est partenaire de la Chaire « droit de la consommation »



Aujourd'hui, toutes les formes de commerce deviennent hybrides et le droit français de la consommation se complexifie, voire se densifie notamment par la voie de directives européennes. Afin d'accompagner ces évolutions, le monde de la recherche ainsi que les grands acteurs de la consommation en France ont décidé de créer la Chaire « droit de la consommation », rattachée à l'Université de Cergy-Pontoise.

Cette Chaire s'est donnée comme mission d'évaluer la législation nationale et européenne existante, de proposer des évolutions et de peser sur les choix stratégiques des décideurs, en développant et diffusant une recherche de haut niveau en lien avec les besoins et les difficultés rencontrés par ses acteurs. Elle répond à un double besoin, celui d'apporter une réflexion en amont de la législation et d'innover par la conception de nouvelles approches.

Dans un futur proche, la Chaire « droit de la consommation » constituera un pôle national et international de référence en droit de la consommation.

// La FCA, l'unique fédération représentant le commerce physique au sein de la Chaire

La FCA collabore avec des enseignants-chercheurs afin de faire grandir les connaissances de tous sur le commerce indépendant et plus particulièrement le Commerce Coopératif et Associé. La FCA a choisi de s'impliquer au sein de la Chaire et sera la seule organisation représentative des points de vente physiques au sein d'un collectif d'acteurs du commerce et de la consommation.

La Chaire « droit de la consommation » a été créée dans le cadre du lancement d'un nouveau Master droit des affaires parcours "Droit de la consommation et des pratiques commerciales" qui débutera en septembre 2020.

// 13 mars 2020 : colloque inaugural de la Chaire « droit de la consommation »

La Chaire « droit de la consommation » de l'Université de Cergy-Pontoise a décidé de consacrer son colloque introductif à la transposition imminente de la directive omnibus (clauses abusives, annonces de réduction de prix, pratiques commerciales déloyales...).

Publiée en décembre 2019, la directive européenne dite « omnibus » a notamment modifié la directive « Clauses abusives » 93/13 concernant les contrats de consommation. Cette évolution intervient dans le cadre du New Deal For Consumers. En tout, pas moins de quatre directives européennes concernant le consommateur ont été modifiées. La transposition imminente de cette directive omnibus est un sujet important de réflexion pour la Chaire.

[>> Pour en savoir plus sur cet événement, cliquez ici](#)

// LA CARTE D'IDENTITE DU COMMERCE COOPERATIF ET ASSOCIE EN 2018



A propos :

Le Commerce Coopératif et Associé est le leader du commerce indépendant en France. Cette forme de commerce en réseau (points de vente, services, etc.) permet à des entrepreneurs indépendants de se regrouper et de mutualiser leurs moyens et leurs savoir-faire dans le but de mettre en place des actions et des outils communs. Propriétaires de leurs affaires ainsi que de leur réseau/enseigne, les chefs d'entreprise du Commerce Coopératif et Associé en sont les acteurs et les décideurs. En grande majorité, ces groupements sont organisés sous forme coopérative.

La Fédération du Commerce Coopératif et Associé (FCA) est l'instance représentative française du Commerce Coopératif et Associé. Elle a pour mission de représenter, de développer et de promouvoir les groupements de commerçants, notamment auprès des pouvoirs publics. La FCA conseille ses adhérents, leur permet de développer des échanges d'expériences inter-groupements et accompagne également les réseaux/enseignes en création.

En 2018, **le Commerce Coopératif et Associé** a réalisé 156 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 30 % du commerce de détail en France. Plus 30 000 entrepreneurs ont fait le choix de cette forme de commerce.

En savoir plus : <https://www.commerce-associe.fr/>

CONTACT PRESSE :

Marion Furé // Responsable communication externe // Tél : 01 53 95 15 61 // Mail : mfure@fca-commerce-associe.fr